

SOMMAIRE

Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 ***Investir pour l'avenir***

Un but commun

Améliorer la qualité de vie des Québécoises et des Québécois en mettant à leur disposition des environnements qui favorisent l'adoption de saines habitudes de vie, notamment, un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation.

Objectifs généraux

Mettre en place des mesures qui :

- facilitent l'adoption et le maintien, par la population québécoise, de saines habitudes alimentaires et d'un mode de vie physiquement actif ;
- réduisent la prévalence de l'obésité et des problèmes reliés au poids et leurs conséquences sur les individus et la société québécoise ;
- valorisent les saines habitudes de vie et la diversité des tailles et des poids.

Le tout afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de prévalence suivants :

- d'ici 2012, réduire de 2 % le taux de prévalence de l'obésité chez les jeunes et les adultes ;
- d'ici 2012, réduire de 5 % le taux de prévalence de l'embonpoint chez les jeunes et les adultes.

On sait que les habitudes de vie s'acquièrent dès la tendre enfance. Par conséquent, les jeunes de 0 à 25 ans et leur famille sont le principal groupe visé par les mesures du plan d'action gouvernemental. Les actions qui touchent les milieux de vie et les environnements auront pour leur part des répercussions sur l'ensemble de la population.

Axes d'intervention prioritaires

1. Favoriser la saine alimentation

But : Promouvoir et soutenir le développement d'environnements favorables à l'adoption, par la population, de saines habitudes alimentaires.

Des actions sont prévues dans les secteurs de la production, de la transformation, de la distribution et de la sécurité alimentaire. Quatre milieux de vie sont visés : la famille et les services de garde éducatifs à l'enfance, les établissements scolaires, les municipalités et le milieu de la restauration.

2. Favoriser un mode de vie physiquement actif

But : Promouvoir et soutenir la création d'environnements favorables à l'adoption, par la population, d'un mode de vie physiquement actif.

Des actions sont prévues pour les milieux de la famille et des services de garde éducatifs à l'enfance, les établissements scolaires, les municipalités, le milieu communautaire et associatif, le milieu du travail. On y préconise des mesures pour favoriser les transports actifs, l'aménagement des cours d'école, le déploiement de politiques familiales et le développement d'outils.

3. Promouvoir des normes sociales favorables

But : Mettre en place des campagnes sociétales et favoriser la modification des normes sociales afin qu'elles valorisent les saines habitudes de vie (saine alimentation et mode de vie physiquement actif) et la diversité des tailles et des poids.

Des actions à portée éducative sont prévues : campagnes sociétales, programmes d'éducation destinés au grand public, valorisation des initiatives, adoption de normes en faveur de la santé, notamment par les entreprises.

4. Améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids

But : Intensifier et améliorer les services offerts aux personnes qui ont un problème de poids et amener les intervenants à adapter leurs pratiques à cette problématique. Encadrer la vente et l'utilisation des produits amaigrissants et des services connexes afin de protéger les consommateurs contre d'éventuelles pratiques frauduleuses et, par conséquent, protéger leur santé.

Les actions prévues : orientation et soutien des personnes qui ont un problème de poids, formation professionnelle, pratiques professionnelles, encadrement de la vente des produits amaigrissants et des services connexes, protection des consommateurs.

5. Adapter la recherche

But : Favoriser la recherche et le transfert des connaissances sur des thèmes relatifs à l'adoption de saines habitudes de vie, en tenant compte de la complexité des problèmes reliés au poids.

Plusieurs actions sont prévues : inventaire des organismes subventionnaires, formation de nouveaux chercheurs, recherche sur les retombées de politiques publiques sur les saines habitudes de vie, transfert des connaissances.

Conditions de succès

Tous les acteurs participant à ce plan doivent être mobilisés vers les mêmes objectifs et s'engager activement dans leur atteinte. Cela entraîne des changements dans les façons de faire actuelles de même qu'une concertation continue entre les différents ministères et organismes. L'évaluation doit s'inscrire dans la mise en œuvre du plan d'action dès le début de son implantation. Enfin, la pérennité des actions doit être assurée par un financement adéquat et récurrent au fil des ans.

Coordination, application et suivi

Le ministre de la Santé et des Services sociaux est responsable de la coordination du plan d'action gouvernemental par l'entremise de sa direction générale de santé publique et son directeur national de santé publique.

En concertation avec les autres ministères et organismes gouvernementaux, le ministre de la Santé et des Services sociaux conviendra des résultats attendus ainsi que du partage des responsabilités et de la reddition de comptes se rapportant au plan d'action gouvernemental.

Après concertation et réception du rapport sectoriel de chacun des ministères visés par le plan d'action gouvernemental, le ministre de la Santé et des Services sociaux devra déposer un rapport triennal au Conseil des ministres, pour faire état de l'avancement des travaux. Ce rapport devra présenter le degré d'implantation des mesures et l'état des travaux poursuivis dans les ministères et leurs réseaux respectifs. Le ministre devra également effectuer un suivi de gestion sur la base d'indicateurs d'implantation et de résultats pour rendre compte de la mise en œuvre des actions.

À cet effet, un plan de mise en œuvre sera élaboré afin qu'à chacune des actions du plan correspondent des objectifs de résultats et des indicateurs de suivi. Ce plan de mise en œuvre précisera les moyens prévus pour l'atteinte de ces objectifs. Il tiendra compte des facteurs sociaux, économiques et environnementaux.

Partenaires actuels pour l'élaboration du plan

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
Ministère des Affaires municipales et des Régions
Secrétariat à la jeunesse
Office de la protection du consommateur
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministère des Transports

Autre partenaire

Institut national de santé publique du Québec